

Éclosion d'oreillons dans la région de la Capitale-Nationale

CONTEXTE

Une éclosion de cas d'oreillons a récemment été déclarée dans la région de la Capitale-Nationale (Québec). Au moins 6 cas d'oreillons sont survenus récemment sur notre territoire. Il est probable que d'autres cas surviennent dans notre région au cours des prochaines semaines. Les contacts les plus étroits des cas seront avisés de la situation et de l'importance de surveiller leurs symptômes.

ÉPIDÉMIOLOGIE DE L'INFECTION

- Les cas d'oreillons sont rares, mais des éclosions peuvent survenir. La dernière éclosion d'importance dans la province de Québec est survenue en 2010 avec 674 cas rapportés. Une éclosion de moindre importance est également survenu au Québec en 2016-2017.
- Depuis 2014, la majorité des cas rapportés dans la province sont survenus chez des personnes de 20 à 39 ans.

RAPPEL SUR LES OREILLONS

- Symptômes: Fièvre légère et autres symptômes généraux + tuméfaction unilatérale ou bilatérale des glandes salivaires, le plus souvent des glandes parotides.
- Complications: Une épidydimo-orchite survient chez 25% des hommes pubères. La méningite aseptique, l'encéphalite, la pancréatite, la surdité et l'infertilité sont rares.
- Transmission : Par contact direct avec la salive ou des gouttelettes respiratoires.
- Période d'incubation : 12 à 25 jours, moyenne de 16 à 18 jours.
- Période de contagiosité : De 2 jours avant le début de la tuméfaction jusqu'à 5 jours après.
- Laboratoire :
 - Le TAAN (PCR) est la méthode diagnostique de choix. Privilégier un écouvillonnage buccal ou un prélèvement de salive autour du canal de Sténon (jusqu'à 5 jours après l'apparition des symptômes). Sinon, un prélèvement d'urine peut être fait jusqu'à 14 jours suivant l'apparition des symptômes.
 - La sérologie ne devrait être utilisée que lorsqu'il est impossible de faire un échantillonnage buccal. La sérologie est un piètre prédicteur pour le diagnostic des oreillons dans une population immunisée

- Intervention pour un cas: Isolement jusqu'à 5 jours après le début de la tuméfaction et précautions « gouttelettes ».
- Prévention: Le vaccin contre les oreillons (RRO) est donné aux enfants à 12 mois et à 18 mois. Les personnes nées après 1970 doivent avoir reçu au moins une dose de vaccin contre les oreillons pour être considérées protégées (efficacité vaccinale de 64 % à 88 %). Les personnes nées avant 1970 sont considérées protégées contre cette infection.

INTERVENTIONS ATTENDUES DES CLINICIENS

- Considérer un diagnostic d'oreillons devant un tableau compatible avec cette infection;
- Devant un cas suspect, privilégier l'utilisation du TAAN (PCR), en procédant à un écouvillonnage buccal ou un prélèvement de salive autour du canal de Sténon, et ce, jusqu'à 5 jours après l'apparition des symptômes. Sinon, un prélèvement d'urine peut être fait jusqu'à 14 jours suivant l'apparition des symptômes;
- Devant un cas suspect d'oreillons, recommander un isolement à la maison jusqu'à 5 jours après le début de la tuméfaction;
- Déclarer tout cas probable ou confirmé d'oreillons à la Direction de santé publique.

Par Nicholas Brousseau, M.D. Équipe Prévention et protection des maladies infectieuses

Pour joindre la Direction de santé publique du CIUSSS de la Capitale-Nationale :

► Jour: 418 666-7000, poste 250

► Soir, fin de semaine, congé férié : 418 648-2176

Les Info-MADO sont accessibles en ligne :

https://www.ciusss-capitalenationale.gouv.qc.ca/expertiseet-partenariat/sante-publique/maladiesinfectieuses/maladies